



COMMUNIQUÉ : L'EPM "LA VALENTINE" DE MARSEILLE NE RESPECTE PLUS LE DROIT DES ENFANTS !

Le SNPES-PJJ/FSU s'inquiète d'une situation extrêmement grave et délétère au sein de l'EPM de Marseille (13) "la valentine" depuis plus d'un mois. En lien avec l'OIP et les parlementaires qui ont effectué la visite de ce lieu de privatif de liberté, nous dénonçons des conditions indignes **qui ne respectent ni les droits des enfants, ni les droits humains.**

En effet, ces derniers mois, les 54 mineurs incarcérés (groupe exclusivement masculin) ont été confinés, exclus de scolarité et d'activités socio-éducatives, en raison d'un service minimum de « sécurité ».

A l'origine de cette situation, le viol présumé d'un adolescent en cours de promenade impliquant un surveillant pénitentiaire qui sera mis en retrait de ses fonctions. S'ensuit la multiplication des arrêts malades au sein de l'administration pénitentiaire qui conduit la direction de l'établissement à supprimer toutes les interactions sociales des enfants et adolescents incarcérés. 23h sur 24h, les enfants sont maintenus en détention. Seule 1 heure de promenade leur est accordée par jour. Leurs soins médicaux sont assurés à minima et ceux nécessitant une intervention hospitalière sont dangereusement reportés.

Cette situation a également des incidences importantes pour les professionnel.les de la PJJ du SEEPM (service de la PJJ au sein de l'EPM) qui subissent ces restrictions dans leur travail et voient leur activité rendue impossible par les contraintes imposées par l'administration pénitentiaire.

Les premiers constats font état d'une dégradation massive de la santé physique et mentale des enfants. Cette situation crée de la fébrilité, du stress et des tensions.

Les symptômes visibles de mal être se démultiplient et accroissent les risques de passages à l'acte suicidaires déjà élevés « en temps normal » pour les enfants et adolescent.es incarcéré.es (Alice Simon, enquête sur les effets de la détention en 2023 : les enfants détenus représentent 86% des mineur.es qui se suicident à la PJJ).

Cette situation atteint son paroxysme aujourd'hui mais les inquiétudes datent déjà de plusieurs années . Depuis 5 ans, les professionnel.les de la PJJ du SEEPM ne peuvent organiser certaines actions collectives avec les jeunes et se voient donc annuler les activités prévues depuis l'été 2023. Les entretiens éducatifs parloirs des enfants sont refusés faute d'avoir un personnel pénitentiaire suffisant pour en garantir la tenue.





Enfin, quelle justification peut on donner aux injonctions faites aux équipes de censurer leurs communications auprès des familles, pour ne pas les informer des suppressions de cours, d'activités ou des difficultés que rencontre leurs enfants ? Il s'agit là d'une véritable négation de leurs droits parentaux et de l'exercice de leur parentalité.

Le SNPES-PJJ/FSU Sud Est a d'ores et déjà saisit en urgence la défenseuses des droits et la contrôleur générale des lieux de privation de libertés afin de dénoncer cette situation dramatique.

Nous dénonçons également les conditions d'incarcération des adolescentes qui sont enfermées au quartier mineures de la maison d'arrêt des Baumettes (13). Un poste d'éducatrice de l'UEMO de rattachement avec la maison d'arrêt va être supprimé, laissant ces adolescentes livrées à elles-mêmes, sans possibilité d'interactions avec l'extérieur.

Des atteintes aux droits des enfants se sont déjà produites à l'EPM de Meyzieu (69) et ont nécessité notre intervention en lien avec les personnels pour que la direction y mette fin. Une situation de même nature a également été rapportée à l'EPM d'Orvault (44) au mois de février 2025. Nous nous interrogeons sur ces situations qui se multiplient, particulièrement dans un contexte de hausse de l'enfermement des enfants et alertons les pouvoirs publics des conséquences liées aux politiques coercitives menées actuellement qui tendent à amplifier cette situation.

Le SNPES-PJJ/FSU sollicite en urgence une audience auprès du Ministre de la Justice face à l'absence de réaction de la direction nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. La France a un pied en dehors des principes fondamentaux de la constitution de notre république à l'EPM de Marseille, le second est en dehors de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Il est urgent que le ministère de la justice prenne la hauteur de la situation et mette en place un mécanisme de régulation carcérale comme ce fut le cas à l'EPM de Porcheville (78). Au vu de l'échec cuisant des politiques répressives auxquelles nos administrations collaborent activement, cela fini par produire des effets destructeurs pour les enfants incarcérés !

A l'heure où le récit des violences physiques et sexuelles subies par des enfants dans des établissements aux pratiques honteuses est porté avec force par les victimes, il n'est plus possible d'ignorer la violence des conditions d'enfermement des enfants en France. Aussi, **s'il est nécessaire de le dire publiquement pour que plus personne ne puisse dire "je ne savais pas", c'est chose faite!**

Nous réclamons en urgence que **les droits des mineurs détenus à l'EPM de la Valentine de Marseille soient respectés**, tout en rappelant notre ferme opposition à une incarcération des enfants et adolescent.es qui n'a pour effet que de générer des souffrances et des séquelles. Il est de votre responsabilité, Monsieur le Garde des Sceaux, d'assurer que les conditions d'incarcération de ces enfants et adolescents restent dignes et respectueuses ou d'organiser une régulation carcérale en urgence pour les protéger.

snpespjjsu.fr

[FaceBook SNPES](#)

snpes.pjj.fsu@mailo.com

[01 42 60 11 49](tel:0142601149)

[Youtube](#)

